

**AVIS DIVERS****AMUNDI DEFI FONCIER**

Société civile de placement immobilier au capital de 765 000 €.  
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris.  
803 405 075 R.C.S. Paris.

L'article 7 des statuts a autorisé la société de gestion AMUNDI IMMOBILIER à porter, en une ou plusieurs fois par souscription en numéraire, le capital de 765 000 € à un maximum de 102 000 000 €, sans qu'il y ait une obligation quelconque d'atteindre ce capital maximum dans un délai déterminé.

Une augmentation de capital de 77 690 000 € (91 400 000 € prime d'émission incluse) par création de 45 000 parts d'une valeur nominale de 1 700 €, assortie d'une prime d'émission unitaire de 300 €, a été lancée

A la clôture de la période de souscription, le capital a ainsi été porté de de 765 000 € à 33 498 500 €.

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence et désormais ainsi rédigé :

**ARTICLE 6 - APPORTS - CAPITAL SOCIAL****1. Capital social initial**

Le capital social initial, qui a été constitué sans qu'il ait été fait offre au public est fixé à la somme de sept cent soixante-cinq mille (765.000) euros.

Il est divisé en quatre cent cinquante (450) parts nominatives d'une valeur nominale de mille sept cent (1 700) euros chacune augmentée d'une prime d'émission de trois cents (300) euros par part, soit un montant par part sociale, prime incluse, de deux mille (2 000) euros et neuf cent mille (900 000) euros au total pour les 450 parts composant le capital social.

Lesdites parts sociales sont attribuées aux associés fondateurs en représentation de leurs apports en numéraire de la façon suivante :

<i>Associés fondateurs</i>	<i>Nombre de parts souscrites</i>	<i>Montant total du capital souscrit</i>	<i>Montant total de la souscription (prime d'émission incluse)</i>
<i>Amundi</i>	<i>1</i>	<i>1 700</i>	<i>2 000</i>
<i>Société Générale Gestion</i>	<i>1</i>	<i>1 700</i>	<i>2 000</i>
<i>Amundi Alternative Investment SAS</i>	<i>1</i>	<i>1 700</i>	<i>2 000</i>
<i>Amundi Private Equity Funds</i>	<i>1</i>	<i>1 700</i>	<i>2 000</i>
<i>Amundi Immobilier</i>	<i>1</i>	<i>1 700</i>	<i>2 000</i>
<i>Amundi India Holding</i>	<i>1</i>	<i>1 700</i>	<i>2 000</i>
<i>Amundi Group</i>	<i>444</i>	<i>754 800</i>	<i>888 000</i>
<b>Total</b>	<b>450</b>	<b>765 000</b>	<b>900 000</b>

Les associés ont intégralement libéré les parts souscrites par chacun d'eux tant pour le nominal que pour la prime d'émission y afférent par part, ainsi qu'il résulte d'une attestation émise par CACEIS BANK.

Ces parts sont stipulées inaliénables pendant trois (3) ans à compter de la délivrance du visa de l'Autorité des marchés financiers, en application de l'article L. 214-86 du Code monétaire et financier.

**2. Capital social actuel**

Suite à l'augmentation de capital autorisée par l'article 7 des présents statuts et constatée au 16 décembre 2015, le capital social a été porté de sept cent soixante-cinq mille (765 000) euros à trente-trois-millions-quatre-cent-quatre-vingt-dix-huit-mille-cinq-cent (33 498 500) euros, divisé en dix-neuf-mille-sept-cent-cinq (19 705) parts de mille-sept-cent (1 700) euros chacune.

**1705400**